Fédération Syndicale Unitaire

www.fsu-cralpc.org

Election des représentants du personnel

à la **CAP C** de la Région ALPC

Ensemble pour le Service public et pour l'égalité des droits !

Cher/es collègues,

Vous allez élire pour la 1re fois à l'échelle de la nouvelle Région, vos représentants à la CAP (Commission Administrative Paritaire) de la catégorie C. La CAP joue un rôle essentiel pour l'évolution de la carrière de chaque agent.

Dans la grande Région, vous aurez besoin de représentants qui sachent se faire respecter et se faire entendre, afin de défendre au mieux vos droits.

Les candidat-e-s présent-e-s sur la liste de la FSU, qui rassemble des élu-e-s sortant-e-s expérimenté-e-s et des collègues nouvellement investi-e-s, s'y engagent.

Depuis 2014, date des dernières élections professionnelles, comme dans les mandatures précédentes, nous avons défendu le statut, les droits des agents et l'égalité de traitement.

Nous sommes intervenus pour favoriser l'évolution de carrière des agents et la mise en place de critères d'avancement transparents.

Nous avons obtenu (seuls ou avec nos collègues des autres syndicats) des avancements de grade ou des promotions internes supplémentaires.

Nous nous engageons...

- **A défendre vos droits**, dans le cadre du statut de la Fonction Publique, et à être à vos côtés, lorsque vous aurez besoin d'un conseil ou d'une aide.
- **A agir** pour faire progresser l'égalité dans la gestion et le déroulement des carrières, **en toute indépendance** vis-à-vis de l'Administration et de la représentation politique, et dans la transparence.
- **A vous soutenir** si vous êtes amenés à présenter un recours devant la CAP, et en cas de sanction, à exiger le respect des droits de la défense.
- **A respecter strictement la confidentialité** concernant les informations d'ordre personnel qui seront portées à notre connaissance en tant que membres de la CAP.
- **A rechercher les convergences** avec nos collègues des autres syndicats.
- **A vous informer régulièrement** (collectivement) par des comptes-rendus, des travaux de la CAP, et individuellement, pour les décisions qui vous concernent personnellement.

A quoi sert la CAP ?

Les CAP sont obligatoirement saisies **POUR AVIS** sur tout ce qui concerne :

- **La carrière** : titularisation, évaluation, avancement de grade, promotion interne, prolongation de stage…
- **Les positions statutaires** : détachement, disponibilité…
- **Les refus** de temps partiel, de formation, le cumul d'emploi, le reclassement suite à des inaptitudes…
- **Les sanctions** disciplinaires les plus graves.

Les membres de la CAP siègent aussi dans les « commissions de réforme » qui se prononcent sur certaines questions liées à la santé (congés maladie imputables au service, invalidité, mi-temps thérapeutiques…).

La CAP est donc, pour toutes ces questions, **UNE INSTANCE DE DIALOGUE** entre l'Administration et les représentants du personnel qui sont les porte-paroles de tous leurs collègues.

Votez pour les candidates et les candidats présenté-e-s par la FSU

Afin d'améliorer le déroulement de carrière, nous agirons pour :

- que les ratios d'**avancement de grade** soient portés à 100 % c'est le seul moyen de permettre à tous les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté et de compétences de progresser.
- que les obstacles au **déroulement de carrière** soient levés : tous les agents doivent pouvoir accéder normalement aux grades de P2 et P1 dans les lycées comme dans les services. C'est le cas par exemple des agents de service général et des agents d'accueil.
- que les quotas de **promotion interne** soient remplis systématiquement, afin de faciliter l'accès à la catégorie B (Rédacteur et Technicien notamment).
- que tous les lauréats des examens professionnels et que tous les agents inscrits sur **liste d'aptitude** (suite à concours ou promotion interne) soient effectivement nommés. Nous agirons pour développer les préparations aux examens professionnels et aux concours.
- que la règle en vigueur dans les trois anciennes Régions, qui permet aux agents promouvables qui sont proches de l'âge de la retraite de bénéficier plus facilement d'un avancement ou d'une promotion interne, soit appliquée.

Nous agirons pour défendre les métiers. Un agent recruté dans une spécialité (cuisine, maintenance par exemple) doit exercer les taches correspondant à son métier. Les métiers de l'entretien, les métiers de l'accueil, les métiers de la maintenance informatique comme les métiers administratifs doivent être mieux reconnus.

Nous agirons pour que les postes spécifiques (animateurs culturels, conseillers tuteurs en insertion en Poitou-Charentes par exemple…) soient maintenus et pour que les agents de maîtrise de Poitou-Charentes qui ont été lourdement pénalisés puissent retrouver rapidement de nouvelles perspectives de carrière.

Entretiens professionnels

Nous agirons pour une harmonisation des supports d'évaluation, ainsi que des pratiques entre les évaluateurs afin de réduire les inégalités. Nous pourrons vous accompagner dans votre demande de révision du compte-rendu de l'entretien.

Droits des agents

Nous défendrons le droit au temps partiel, le droit à la formation, au reclassement professionnel et nous soutiendrons les agents qui connaissent un refus, lors de leur recours devant la CAP.

Nous défendrons la transparence, le respect des règles statutaires et des critères d'avancement afin d'assurer une égalité de traitement entre tous les agents.

Représentatifs de la diversité des personnels (agents des lycées ou agents des services, agents de la filière technique ou de la filière administrative, issus de l'Aquitaine, du Limousin ou de Poitou-Charentes), *syndiqué-e-s ou non syndiqué-e-s, élu-e-s sortant-e-s ou non …*

Nous nous engageons au service de l'ensemble des agents, pour l'égalité de traitement, la transparence et le respect des règles statutaires

Groupe hiérarchique de base

Danielle CHENE, ATTEE 1 / Lycée Sillac Angoulème (16)
Azzedine CHOUAY, Adjoint Technique 2è cl / Informatique, Limoges (87). Elu sortant
Fabien LAVIGNETTE, ATTEE 2 / Lycée agricole Orthez (64) – Elu sortant,
Monique LAFARGE, ATTEE 1 / Lycée Valadon Limoges Elue sortante
Maxime SEVELIN, ATTEE 1 / Lycée F. Jammes Orthez (64)
Cécile GENESTE, ATTEE 1 / Lycée Bastié, Limoges (87)
Isabelle SEUDRE, ATTEE 1 / Lycée M/ Dassault, Rochefort (17)
Jean-Arnaud ALONSO, ATTEE 1 / Lycée Hector Serres, Dax (40)
Claudie CANTRELLE, Adjointe Administrative 2è classe / Prospective évaluation, Limoges (87)
Guillaume GATTO, ATTEE 1 / Lycée D. Gay Bourganeuf (23)
Colette DIAZ, ATTEE 1 / Lycée Condorcet, Bordeaux (33)
Sylvie AMPINAT, ATTEE 1 / Lycée Cabanis, Brive (19)
Séverine HIDREAU, ATTEE 2 / Lycée Louis Delage, Cognac (16)
Denis BOUYSSE, ATTEE 1 / Lycée St Exupéry, Limoges (87)
Jean-Marie NAYRAGUET, ATTEE 2 / LPA Orthez (64)
Chrystèle POUCH, Adjointe administrative 2è cl / TR, Limoges (87)
Patricia DESVILLETTES, ATTEE 2 / Lycée Jean Favard, Guéret (23)
Sandrine LAVIALLE, ATTEE 1 / Lycée Lavoisier, Brive (19)
Françoise BERGAULT, ATTEE 1 / Lycée Palissy, Saintes (16)
Marie-France VERDIER, ATTEE 1 / Lycée Dautry, Limoges (87)

Groupe hiérarchique supérieur

Yves CROSBIE, ATTEE P2 / Lycée Giraudoux, Bellac (87), Elu sortant
Bernard MORETI, ATTEE P2 / Lycée A. Dubreuil, St Jean d'Angély (17), Elu sortant
Alice MICHEL, ATTEE P2 / Lycée Jay de Beaufort, Périgueux (24)
Karine RODRIGUES, ATTEE P1 / Lycée Bort les orgues (19), Elue sortante
Michel LALAIZON, ATTEE P2 / Lycée Dassault, Rochefort (17)
Jacques BLAIS, ATTEE P1 / LEGTA Libourne-Montagne (33)
Nadia JABNOUN, Adjointe administrative P2 / Culture - Sport, Limoges (87)
Franck MICHEL, ATTEE P2, Lycée de Gascogne / Talence (33)
Karine MEGIE, ATTEE P2 / Lycée Bassaler, Voutezac (19)
Christophe PORTIER, ATT EE P2 / Lycée Jean Hyppolite, Jonzac (17)
Rodolphe ETOURNEAU, ATTEE P1 Lycée / M. Dassault, Rochefort (17)
Philippe HUTIN, ATTEE P1 / Lycée JB Darnet, St Yrieix la Perche (87).

CONTACT :
www.fsu-cralpc.org

Le détail de nos propositions sera en ligne sur *fsu-cralpc.org*

FSU